

PRÉFET DE LA VENDÉE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté n° 2017-DDCS-017 portant modification de la composition
de la commission départementale consultative des gens du voyage

LE PRÉFET DE LA VENDÉE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage modifiée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu le décret n° 2017-921 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/DDCS/082 du 5 février 2015, modifié par l'arrêté n° 2015-DDCS-053 du 8 juin 2015, n° 2015-DDCS-064 du 11 août 2015, n° 2016-DDCS-002 du 27 janvier 2016, n° 2016-DDCS-007 du 2 mars 2016 et n° 2017-DDCS-017 du 27 avril 2017 fixant la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu le courrier de Madame la Présidente de l'Association des maires et présidents de communautés de Vendée en date du 30 novembre 2017;

A R R E T E

Article 1^{er} : La commission départementale consultative des gens du voyage relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage est modifiée pour les représentations suivantes :

Représentant des communes :

- Titulaire : Monsieur Jean-Marie CHAMARD, Maire de la Ferrière
- Suppléant : Monsieur Luc BOUARD, Maire de La Roche-sur-Yon

Représentants du ou des établissements publics de coopération intercommunale du département désignés par l'Assemblée de communautés de France sur proposition de l'association des maires du département :

Membres titulaires :

- Monsieur Dominique MICHAUD, Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles
- Monsieur Michel TAPON, Président de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée

- **Monsieur Pierre CAREIL, Vice-président de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral**
- **Monsieur Florent LIMOUZIN, Vice-président de la Communauté de communes Terres de Montaigu**

Membres suppléants :

- **Monsieur Jean-Yves BILLON, Vice-président de la Communauté de communes Challans-Gois**
- **Madame Véronique BESSE, Présidente de la Communauté de communes des Herbiers**
- **Monsieur Patrice PAGEAUD, Président de la Communauté de communes du Pays des Achards**
- **Monsieur Guy PLISSONNEAU, Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne**

Personnalités désignées sur proposition des associations représentatives des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage ou des personnalités qualifiées :

- Monsieur le Directeur Territorial de « l'Association SOLIHA Vendée » ou son représentant
- Monsieur le Président du « Secours Catholique » ou son représentant
- **Monsieur le Directeur général de la Société VAGO ou son représentant**
- Monsieur le coordonnateur départemental des gens du voyage (Association des maires de Vendée)

Le reste sans changement.

Article 2 – Les membres nouvellement nommés sont désignés pour la durée restante du mandat de six ans courant à compter du 5 février 2015, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 5 février 2015.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 11 DEC. 2017

Le Préfet,



Benoît BROCARD